

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 3 avril 2024

### **L'État poursuit son action de soutien aux finances locales : Répartition de la Dotation globale de Fonctionnement (DGF) 2024 pour le département de la Vienne**

La dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État aux communes, aux intercommunalités et aux départements a été mise en ligne le 31 mars 2024.

D'un montant de plus de 27 milliards d'euros, la DGF constitue la principale dotation de l'État au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements. Grâce à la hausse de 320 millions d'euros prévue par la loi de finances, 86,4 % des communes du département de la Vienne connaissent une stabilité ou une progression de leur DGF en 2024 par rapport à 2023.

Les attributions de la DGF représentent en moyenne 15 % du budget des communes, 20 % de celui des intercommunalités à fiscalité propre et 12 % de celui des départements.

En 2024, pour la deuxième année consécutive, le Gouvernement a décidé d'augmenter la DGF de 320 millions d'euros. **En deux années, l'État aura ainsi abondé la DGF de 640 millions d'euros**, un niveau historique après 13 années de baisse ou de stabilité de cette dotation.

La DGF reflète les dynamiques démographiques des collectivités locales et permet de tenir compte de la diversité des territoires. Le montant perçu chaque année par les communes, les intercommunalités et les départements est fondé sur des critères de population, de richesse, de ressources et de charges.

**Pour la DGF des communes**, la loi de finances pour 2024 a augmenté de 290 millions d'euros l'effort de péréquation en faveur des communes rurales, urbaines et ultramarines les plus fragiles. Cette hausse de la péréquation est financée par des crédits nouveaux de l'État. Elle permet à 86,4 % des communes du département de voir leur DGF progresser ou être maintenue en 2024 par rapport à 2023. Cet effort montre la volonté du Gouvernement d'apporter un soutien continu aux communes, et particulièrement à celles confrontées à des difficultés économiques et sociales. Cette hausse du montant de la péréquation communale a par ailleurs été accentuée par le choix du comité des finances locales (CFL) d'accroître la

#### Contact presse

Cabinet du préfet  
Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle

Mél [pref-communication@vienne.gouv.fr](mailto:pref-communication@vienne.gouv.fr)



7, place Aristide Briand  
86000 Poitiers

dotation de solidarité urbaine de 10 millions d'euros supplémentaires par rapport aux 140 millions d'euros prévus par la loi de finances.

En outre, les baisses de DGF des communes sont limitées : seulement 4,2 % des communes du département qui sont confrontées à une baisse de DGF en 2024 le sont pour un montant représentant plus de 2 % de leurs recettes de fonctionnement.

Au total, les 265 communes de la Vienne se partagent un montant total de DGF de 94 184 469 €, en hausse de 2,3 % par rapport à l'an dernier, et de 9,93 % depuis 2017.

S'agissant plus spécifiquement de la ville de Poitiers, sa DGF augmente en 2024 de 535 390 €, soit 1,7 % par rapport à l'an dernier. Sa progression est même de 5 119 463 €, soit 18,8 % depuis 2017. Cette évolution est à comparer avec l'inflation cumulée de 2017 à 2023, qui est de 17,1 %.

**Pour la DGF des intercommunalités**, la loi de finances pour 2024 prévoit une progression de la péréquation de 90 millions d'euros, dont 30 millions d'euros financés par des crédits nouveaux apportés par l'État. 5 des 7 intercommunalités du département connaissent ainsi une hausse de leur DGF en 2024, contre 2 sur 7 en 2023.

**La DGF des départements** est également caractérisée par une grande stabilité à périmètre constant. L'intégralité des variations entre 2023 et 2024 est comprise entre -0,15 % et +0,38 % des recettes de fonctionnement. Le département de la Vienne connaît quant à lui une hausse de sa DGF de 7 328 €, soit +0,01 %, par rapport à l'an dernier. Depuis 2017, la DGF du département s'est ainsi accrue de 1,1 %.

La hausse nationale de la DGF s'ajoute à l'ensemble des mesures décidées en loi de finances pour 2024 pour soutenir les finances des collectivités territoriales :

- maintien des dotations de l'État de soutien à l'investissement local à un niveau historiquement élevé (2 milliards d'euros). Il est rappelé que l'année dernière, l'État a attribué un montant total de subventions d'investissement de 29 603 715 € pour la Vienne, par plusieurs dotations destinées aux collectivités urbaines comme rurales du département. Parmi ces dotations, la ville de Poitiers est bénéficiaire depuis 2023 de la dotation de la politique de la ville, laquelle atteint maintenant 2 615 275 € en 2024.
- pérennisation du fonds vert pour l'accélération de la transition écologique des territoires (2 milliards d'euros),
- l'élargissement de l'assiette du Fonds de Compensation pour la TVA aux dépenses d'aménagement de terrains,
- l'augmentation de la dotation particulière relative à l'exercice des mandats locaux (124 millions d'euros) en vue d'améliorer les conditions d'exercice des mandats locaux,
- création d'une dotation dédiée aux communes nouvelles afin de soutenir les mouvements de fusion de communes dans un objectif d'intérêt général et de

## Contact presse

**Cabinet du préfet  
Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Mél [pref-communication@vienne.gouv.fr](mailto:pref-communication@vienne.gouv.fr)



7, place Aristide Briand  
86000 Poitiers



## **PRÉFET DE LA VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

compenser à l'euro toute baisse de DGF qu'elles connaîtraient à la suite de la fusion, augmentation de la dotation pour les titres sécurisés (100 M€) pour continuer d'accompagner les collectivités territoriales dans la délivrance de passeports et cartes d'identité, élargissement et hausse de la dotation pour la protection de la biodiversité et la valorisation des aménités rurales (100 millions d'euros).

En proposant une nouvelle augmentation exceptionnelle de la DGF votée par le Parlement, le Gouvernement fait preuve de sa volonté d'aider les collectivités à faire face à l'inflation et à poursuivre leurs missions essentielles de service public.

Lien vers la répartition de la dotation globale de fonctionnement pour 2024 :

[http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/dotations\\_en\\_ligne.php](http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/dotations_en_ligne.php)

### **Contact presse**

**Cabinet du préfet  
Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Mél [pref-communication@vienne.gouv.fr](mailto:pref-communication@vienne.gouv.fr)



7, place Aristide Briand  
86000 Poitiers